

L'ASSURANCE PRÉVOYANCE EN 2023

ASSURANCES DE PERSONNES

Synthèse

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, et la santé-prévoyance d'autre part. La prévoyance regroupe les assurances décès toutes causes et les assurances permettant le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance et de décès accidentel.

Si ce secteur d'activité offre une grande variété de produits qui permettent aux personnes de se protéger contre les risques liés au décès, à la maladie, à l'accident ou à la dépendance, certains d'entre eux sont analysés plus en détail dans ce document. Il s'agit des contrats à adhésion individuelle de type temporaires décès, décès vie entière, emprunteurs et combinés pour leur garantie décès, obsèques et accidents corporels, ainsi que les contrats dépendance et les contrats de prévoyance souscrits dans le cadre de la loi « Madelin ».

En 2023, le marché de l'assurance prévoyance accélère (+5,3 % après +3,6 % en 2022), à 27,9 milliards d'euros de cotisations.

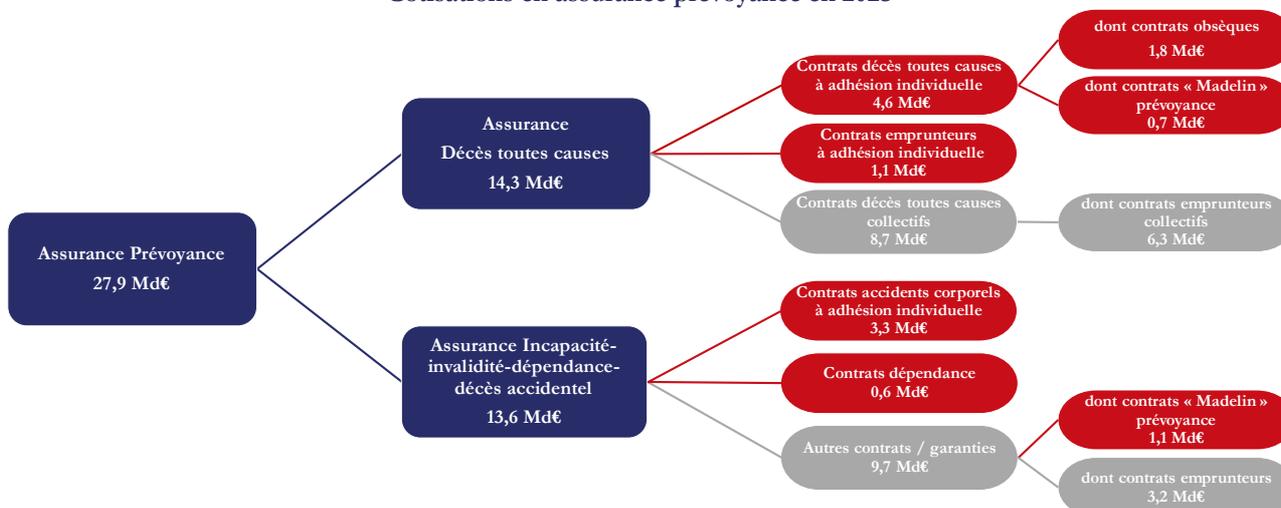
Cette croissance est plus soutenue que celle observée sur la période 2011-2022 (+3,6 % en moyenne annuelle). L'accélération concerne davantage les assurances décès toutes causes (+4,9 % après +2,0 %), dont les cotisations représentent 51 % du marché de la prévoyance, que celles des assurances permettant le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance et de décès accidentel (+5,6 % après +5,3 %). Selon le type de contrats, elle est portée par le dynamisme des contrats entreprises (+10,7 % après +4,6 %), et dans une moindre mesure, par les contrats emprunteurs (+3,9 % après +3,4 %) tandis que pour les contrats individuels, les cotisations progressent au même rythme qu'en 2022 (+3,1 %).

Selon les produits analysés, les cotisations sont en hausse sauf pour les contrats dépendance (-2,9 %) et combinés (-17,5 %). La croissance est dynamique pour les contrats emprunteurs (+14,0 %) et, à un moindre niveau, pour les contrats obsèques (+7,0 %) et vie entière (+7,0 %), soutenue pour les contrats temporaires décès (+4,2 %) et les contrats accidents corporels (+3,4 %), et plus contenue pour les contrats « Madelin » prévoyance (+1,9 %). L'année 2023 est marquée par un dynamisme des affaires nouvelles pour les contrats relevant des assurances décès (+24,2 % pour les contrats temporaires, +15,3 % pour les contrats obsèques et +9,0 % pour les contrats emprunteurs) tandis que pour les autres types de contrats, l'activité nouvelle progresse modérément (+0,5 % pour les contrats accidents corporels) ou affiche une baisse (-29,5 % pour les contrats dépendance et -0,9 % pour les Madelin prévoyance).

En parallèle, la sinistralité progresse moins vite que les cotisations, permettant à l'équilibre technique de s'améliorer.

La charge des prestations progresse de +2,8 % (après -2,7 % en 2022) à 14,5 milliards d'euros, conséquence d'un retour à la croissance pour les assurances incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel (+1,1 % après -6,8 %) et d'une hausse plus forte qu'en 2022 pour le décès toutes causes (+5,4 % après +3,9 %). L'équilibre technique s'améliore porté par les assurances incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel.

Cotisations en assurance prévoyance en 2023



Note de lecture : en rouge, les statistiques étudiées dans le cadre de cette étude.

Chiffres clés

L'assurance prévoyance (sociétés régies par le Code des assurances)

	Cotisations 2023		Prestations versées 2023		Charge des prestations 2023	
	Millions €	Variation / 2022	Millions €	Variation / 2022	Millions €	Variation / 2022
Assurance prévoyance	27 917	+5,3 %	12 718	+1,6 %	14 489	+2,8 %
Assurance décès toutes causes	14 310	+4,9 %	5 156	-2,3 %	6 087	+5,4 %
Assurances incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel	13 607	+5,6 %	7 562	+4,5 %	8 402	+1,1 %

Les produits spécifiques (sociétés régies par le Code des assurances)

	Nombre de contrats fin 2023		Cotisations 2023		Charge des prestations 2023 ¹	
	Milliers	Variation / 2022	Millions €	Variation / 2022	Millions €	Variation / 2022
Contrats décès toutes causes	n.d.	n.d.	14 310	+4,9 %	6 087	+5,4 %
Contrats à adhésion individuelle	34 198	+4,5 %	5 644	+6,9 %	2 665	+13,5 %
Contrats temporaires décès	23 140	+5,0 %	2 468	+4,2 %	834	+5,0 %
Contrats emprunteurs (garantie décès)	4 539	+5,0 %	1 067	+14,0 %	351	+87,3 %
Contrats décès vie entière	6 268	+3,1 %	2 098	+7,0 %	1 433	+8,8 %
Contrats combinés (garantie décès)	252	-6,2 %	10	-17,5 %	47	-3,2 %
Contrats collectifs	n.d.	n.d.	8 667	+3,6 %	3 422	-0,2 %

n.d. : non disponible

Contrats obsèques à adhésion individuelle	5 411	+3,4 %	1 841	+7,0 %	740	-1,0 %
dont contrats en capital	4 294	+3,5 %	1 416	+6,7 %	528	+0,2 %
dont contrats en prestations	1 112	+3,1 %	424	+8,2 %	210	-3,9 %

Contrats dépendance	2 589	-2,6 %	637	-2,9 %	336	+0,4 %
Contrats à adhésion individuelle	1 768	-3,1 %	578	-2,7 %	315	+1,9 %
Contrats collectifs	881	-1,5 %	59	-4,1 %	21	-17,6 %
dont Contrats labellisés GAD ASSURANCE DÉPENDANCE	192	+2,2 %	110	+4,5 %	6	+30,1 %

Contrats accidents corporels à adhésion individuelle	33 423	+0,1 %	3 251	+3,4 %	1 439	-5,1 %
Contrats forfaitaires	20 471	-1,4 %	1 284	+1,0 %	338	-27,0 %
Contrats indemnitaires	12 952	+2,4 %	1 967	+5,0 %	1 100	+4,6 %

Contrats « Madelin » prévoyance	1 206	+1,7 %	1 792	+1,9 %	1 174	+2,3 %
Garanties décès (toutes causes et accidentel)	785	+3,6 %	688	+6,4 %	373	+13,8 %
Garanties incapacité-invalidité	835	+0,3 %	1 088	-0,8 %	792	-2,5 %
Autres garanties ²	142	+4,1 %	16	+8,9 %	10	+24,2 %

¹ Prestations versées pour les contrats obsèques et dépendance

² Dépendance, perte d'emploi, frais professionnels et exonérations de cotisations.



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.